

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00967
Numéro SIREN : 378 815 930
Nom ou dénomination : CECOVAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2021 sous le numéro de dépôt 13090

**S.A.S
CECOVAL**

Siège social :

**14 route Félix Praud
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES**

Déposé au Greffe

le **25 JUIN 2021**

sous le N°

RCS N°

[Signature]

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CECOVAL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- L'évaluation du fonds de commerce s'élevant à une valeur nette de 509 730 euros, conformément aux règles et méthodes comptables indiquées dans le paragraphe « immobilisations » de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RENNES, le 30 mars 2021.

Pour AG20 SARL,
Maryse LESAGE

Commissaire aux comptes.

AG20 SARL

Société de commissaires aux comptes

104, rue E. Pottier

35000 RENNES

Tél. 02 99 65 92 60

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Bilan - Actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	14 501	7 900	6 601	
Fonds commercial	509 730		509 730	509 730
Autres immobilisations incorporelles				9 501
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	524 231	7 900	516 331	519 231
Terrains	3 131	3 131		
Constructions				
Installations techniques, matériel	33 602	24 810	8 791	14 141
Autres immobilisations corporelles	41 738	18 931	22 807	27 768
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	78 471	46 873	31 598	41 909
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	15		15	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	602 717	54 773	547 944	561 155
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 078		3 078	2 286
Clients et comptes rattachés	937 617	108 841	828 776	1 005 118
Autres créances	72 189		72 189	185 040
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	1 012 884	108 841	904 043	1 192 445
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	507 661		507 661	104 138
TOTAL Disponibilités	507 661		507 661	104 138
Charges constatées d'avance				3 807
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 520 545	108 841	1 411 704	1 300 389
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	2 123 262	163 614	1 959 648	1 861 544

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Bilan - Passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel dont versé : 150 000	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	864 384	936 333
TOTAL Réserves	879 384	951 333
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	90 757	25 551
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1 120 141	1 126 884
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	79 126	38 208
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	79 126	38 208
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :		
TOTAL Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés AG20 SARL	613 125	549 150
Dettes fiscales et sociales Société de commissariat aux comptes	142 300	109 866
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 104, rue E. Pottier		6 841
Autres dettes 35000 RENNES	4 957	30 595
TOTAL Dettes d'exploitation Tél. : 02 99 65 92 60	760 382	696 452
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	760 382	696 452
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	1 959 648	1 861 544

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	10 194 869	2 076	10 196 945	9 473 202
Production vendue biens				
Production vendue services	40 155		40 155	62 203
Chiffres d'affaires nets	10 235 024	2 076	10 237 100	9 535 405
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			34 018	30 342
Autres produits			1 816	8 198
Total des produits d'exploitation (I)			10 272 934	9 573 944
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			9 205 035	8 562 669
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 658	2 671
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			313 552	335 789
Impôts, taxes et versements assimilés			25 869	31 436
Salaires et traitements			363 719	406 980
Charges sociales			148 801	164 820
	sur	Dotations aux amortissements	13 210	11 977
	immobilisations	Dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation		Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 498	15 529
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	39 794	4 003
Autres charges			17 425	274
Total des charges d'exploitation (II)			10 132 562	9 536 148
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			140 373	37 796
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 832	-279
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 832	-279
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 123	1 078
Intérêts et charges assimilées			1 763	655
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			2 887	1 733
RÉSULTAT FINANCIER			-55	-2 011
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			140 318	35 785

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	154	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	154	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 000	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 846	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	47 715	10 234
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 275 920	9 573 665
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 185 163	9 548 114
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	90 757	25 551

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

ANNEXE

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

Faits caractéristiques de l'exercice

1- Activité et résultat

L'exercice clos le 31/12/2020 a enregistré 12 mois d'activité.

Le chiffre d'affaires réalisé au 31/12/2020 s'élève à 10 237 100,10 euros contre 9 535 404,74 euros en 2019.

Le résultat de l'exercice est de 90 757,01 euros.

2- Faits marquants

Aucun fait marquant n'est à signaler sur cet exercice.

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées conformément aux règlements actifs ANC 2016-07.

Evaluation des éléments corporels :

- coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- coût de production (biens produits),
- valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire (L) ou dégressif (D), en fonction de leur durée d'usage.

Evaluation des éléments incorporels :

Immobilisations incorporelles

Les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés ont été modifiées par le règlement 2015-06 homologué par un arrêté du 4 décembre 2015. Ce règlement distingue les actifs immobilisés dont la durée d'utilisation est limitée de ceux dont la durée d'utilisation n'est pas limitée. Cette règle s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels et développements informatiques : 3 ans

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée, comme décrit ci-dessous.

Cas particulier des malis techniques significatifs : ils ont été affectés aux actifs sous-jacents qu'ils représentent et amortis sur la durée de l'actif sous-jacent. La quote-part de mali non affectable est restée en fonds de commercial.

Tests de valeur des actifs incorporels

Conformément à l'article 832-5-2 du PCG, les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, la société détermine la valeur recouvrable de l'actif correspondant à sa valeur de marché. Celle-ci est déterminée selon la méthode des comparables (inducteurs de chiffre d'affaires ou valeur d'usage sur la base d'un EBITDA normatif).

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif incorporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée.

Le montant total des fonds de commerce s'élève à 509 730 euros au 31/12/2020.

AMORTISSEMENTS

Nature de l'Immobilisation	Durée	Méthode
Constructions	25 ans	L
Agencements aménagements des constructions	15 ans	L
Installations techniques	5 ans	L
Matériel de Transport	5 ans	L
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le groupe comptabilise une provision au titre des engagements pour indemnités fin de carrière en provision pour risques sous déduction de ceux couverts par une police d'assurance sans appliquer la recommandation ANC 2013-02 sur l'hypothèse du taux d'actualisation.

En effet, le taux d'actualisation appliqué depuis 2004 à fin N résulte de la comparaison du taux retenu l'année N-1 et du taux IBBOX à fin décembre N. Il est pris 10% de l'écart entre ces deux taux pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer à fin N. Ceci nous permet d'accompagner les variations de taux en étalant sur 10 ans leurs effets tant à la hausse qu'à la baisse. Le groupe juge pertinent d'étaler les variations de taux de référence sur cette durée car l'engagement représente des prestations payables en moyenne à environ 10 années.

Depuis cet exercice la société CECOVAL calcule ses engagements de retraite selon les modes de calcul du groupe Terrena, ce qui a entraîné la constatation d'une provision de 40 917 euros sur l'exercice, au lieu d'une dotation qui aurait été de 6 128 euros avec l'ancien mode de calcul basé sur la convention Fruits et Légumes.

Concernant les autres hypothèses, le calcul des engagements de retraite repose sur le principe du départ à la retraite qui inclut les charges sociales, elle prend en compte les indemnités conventionnelles selon les paramètres suivants :

- quote-part de mois de salaire selon le niveau d'ancienneté et hiérarchique,
- coefficient de revalorisation en fonction des différents métiers du groupe,
- taux de turn-over selon les catégories socio-professionnelles,
- taux de mortalité (INSEE),
- charges sociales à :
 - pour les non cadres à : 36%
 - pour les cadres à : 47%

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, le taux d'actualisation s'établit ainsi :

- taux d'actualisation calculé à fin : 2,94%
- taux IBBOX au <<Date de clôture>> : 0,33%
- écart entre les deux taux : -2,61%
- limitation de la variation à 10 % : -0,26%
- taux d'actualisation calculé à fin re>> : 2,68%

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Information COVID-19

Face à une situation d'épidémie COVID-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant, directement ou indirectement, les activités de la société, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux, adaptation des conditions de travail et mise application des gestes barrières).

A la date d'arrêté des comptes, la Direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives de nature à remettre en cause la continuité de son exploitation.

Evènements postérieurs à la clôture

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Consolidation

CECOVAL est filiale à plus de 50% en participations directes ou indirectes de Terrena. A ce titre, elle entre dans la consolidation du Groupe Terrena suivant la méthode de l'intégration globale.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début Ex. 2020	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	524 231		
	Terrains	3 131		
	Constructions			
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 602		
	Autres immobilisations corporelles	41 738		
	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL (III)	78 471		
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	15		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL (IV)	15		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	602 717		

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute fin Exerc. 2020	Réévaluation Valeur d'origine
		Virement	Cession		
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			524 231	
	Terrains			3 131	
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			33 602	
	Autres immobilisations corporelles			41 738	
	Installations générales, agencements, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL (III)			78 471	
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			15	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL (IV)			15	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			602 717	

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Début 2020	Augment.	Diminutions	Fin 2020
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	5 000	2 900		7 900
Terrains	3 131			3 131
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages	19 461	5 350		24 810
Autres immo. corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 970	4 961		18 931
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)	36 562	10 310		46 873
TOTAL GENERAL (I + II + III)	41 562	13 210		54 773

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin 2020
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais établisst							
Autres							
Terrains							
Constructions							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations							
Inst. techniques							
Inst. générales							
Mat. transport							
Mat. bureau							
Emballages							
Immo corporelles							
Acquis. de titres							
TOTAL							

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Provisions

Nature des provisions	Début 2020	Dotations	Reprises	Fin 2020
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- - Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Frais de développement				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	38 208	40 918		79 126
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	38 208	40 918		79 126
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	134 476	2 498	28 133	108 841
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	134 476	2 498	28 133	108 841
TOTAL GENERAL (I + II + III)	172 684	43 416	28 133	187 967
Dont dotations et reprises d'exploitation		42 292	28 133	
Dont dotations et reprises financières		1 123		
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
dépréciations des titres mis en équivalence				

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Créances et dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immos financières			
	TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			
	Clients douteux ou litigieux	131 633	131 633	
	Autres créances	805 983	805 983	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	227	227	
	Securité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 686	3 686	
	Autres impôts			
	Etat - divers			
	Groupes et associés	68 276	68 276	
	Débiteurs divers			
	TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	1 009 806	1 009 806	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 009 806	1 009 806	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés			

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A + d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	613 125	613 125		
	Personnel et comptes rattachés	35 373	35 373		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 289	69 289		
	Etat et autres collectivités publiques				
	Impôts sur les bénéfiques	27 964	27 964		
	Taxe sur la valeur ajoutée	6 328	6 328		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	3 346	3 346		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés	461	461		
	Autres dettes	4 496	4 496		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	760 382	760 382		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
			Emprunts auprès des associés personnes physiques		

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pettier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice 2020	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	15 000			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture exercice 2020	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture exercice 2020
Capital social ou individuel	150 000						150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	15 000						15 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	936 333				-71 949		864 384
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	25 551	90 757		97 500	-25 551		90 757
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 126 884	90 757		97 500	-97 500		1 120 141

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation	
Répartition par secteur d'activité				
Ventes de marchandises	10 196 945	9 473 202	723 743	8%
Production vendue biens				
Production vendue services	40 155	62 203	-22 048	-35%
Répartition par marché géographique				
Chiffres d'affaires nets-France	10 235 024	9 497 542	737 482	8%
Chiffres d'affaires nets-Export	2 076	37 863	-35 787	-95%
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 237 100	9 535 405	701 695	7%

Transferts de charges

Transferts de charges	Au 31/12/2020
Transferts de charges d'exploitation	5 885
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	5 885

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Engagements hors bilan**Tableau des engagements hors bilan**

Catégorie d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales et participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties donnés						
Engagement de retour à meilleure fortune						
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations						
Autres engagements d'achat						
I. Total engagements donnés						
Engagements en matière de pensions						
II. Total engagements en matière de pensions						
Engagements reçus						
Engagement de retour à meilleure fortune						
Garanties en faveur de l'entreprise						
Emprunts à recevoir						
Crédits confirmés non utilisés						
Créances garanties par des sûretés réelles						
III. Total engagements reçus						
Engagements réciproques						
IV. Total engagements réciproques						

AG20 SARL
 Société de commissariat aux comptes
 104, rue E. Pottier
 35000 RENNES
 Tél. : 02 99 65 92 60

Eléments complémentaires

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Liste des filiales et participations

Dénomination	Capital	QP détenue	Valeur brute titres	Prêts, avances, cautions	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Dividendes encaissés	Valeur nette titres		Résultat
Filiales (plus de 50%)					
Participations (10% à 50%)					
Autres titres					
GIE C2 Finances	3 780		15		
La Noelle 44150 ANCENIS	3 822		15		

AG20 SARL
Société de commissariat aux comptes
104, rue E. Pottier
35000 RENNES
Tél. : 02 99 65 92 60

CECOVAL

Etats financiers au 31/12/2020

Ventilation de l'effectif moyen

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Ingénieurs et Cadres	2	2			2	2
Agents de maîtrise	4	6			4	6
Employés et techniciens	2	2			2	2
Ouvriers	3	3			3	3
Autres						
Total	11	13			11	13

Il s'agit de l'effectif moyen du personnel en ETP disponible CDI+CDD+Intérim.

CECOVAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 14, rue Félix Praud
44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES
378 815 930 RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 AVRIL 2021**

Le 15 avril 2021, à 10 heures, au siège social de la Société à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44) ;

LA SOCIÉTÉ SOUSSIGNÉE :

– **TERRENA**

Société coopérative agricole à capital variable, dont le siège social est sis La Noëlle - 44150 ANCENIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le n° 429 707 292 – Agrément HCCA n° 10983,

Représentée par son Président, Monsieur Olivier CHAILLOU,

Agissant en qualité d'Associée Unique et de Présidente de la société CECOVAL ;

Le Cabinet AG20, commissaire aux comptes, ayant été régulièrement informé des décisions à prendre ;

Les membres du CSE ont été régulièrement informés de la présente prise de Décisions.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente et d'Associée Unique, la Société TERRENA a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais réglementaires.

La société TERRENA, Associée Unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

2^{ème} décision - Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat positif de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 90 757,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 90 757,01 euros

Prélèvement sur le compte « Autres Réserves » : 119 242,99 euros
qui s'élève ainsi à 745 140,69 euros

Le total : 210 000,00 euros
A titre de dividendes, soit 14 euros par action

Le dividende sera mis en paiement dans les trois mois du présent Procès-Verbal.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 210 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017			300 000,00 euros
31/12/2018			97 500,00 euros
31/12/2019			97 500,00 euros

.....
4^{ème} décision – Pouvoirs à donner pour les formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

oOo

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné au registre prévu par la loi.

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**



CECOVAL

14 route Félix Praud

44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES



0545,20

Mr le Greffier du Tribunal de Commerce de Nantes

Immeuble Rhuys

2 bis, quai François Mitterrand

BP 86209

44262 NANTES Cedex 2

Le 15 juin 2021

Objet : dépôt des comptes annuels RCS NANTES 378 815 930

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, à savoir :

- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31/12/2020,
- l'extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique.

Vous trouverez également un chèque bancaire de 45,20 € pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.